



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

*Commission Départementale
d'Aménagement Commercial*

Direction départementale des Territoires
Service Territoires et Développement

Avis de presse 544.odt

Décision de la CDAC de Lot-et-Garonne

Réunie le 8 mars 2013, la Commission départementale d'aménagement commercial de Lot-et-Garonne a décidé :

D'ACCORDER l'autorisation sollicitée par la SCI MAG BIAS - dont le siège social est rue Nicolas Leblanc Z.I. La Barbière à Villeneuve-sur-Lot - portant sur le projet de création d'un magasin à l enseigne GIF I - d'une surface de vente de 2 950 m² - sur le territoire de la commune de Bias au lieu-dit « Capel ».

Le texte de la décision est affiché pendant un mois à la mairie de Bias et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 18 mars 2013